

Département de l'AIN

—  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

—  
Canton de MIRIBEL

—  
Commune de BEYNOST



N° 06-2025-46

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du** : 15 juillet 2025

**Convocation du** : 8 juillet 2025

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, quinze juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**PETITE ENFANCE - ENFANCE/JEUNESSE : Autorisation de signature d'une convention partenariale avec l'association Les Papillons**

**Présents** : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER.

**Représentés** :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON  
Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ  
Mme Sophie GAGUIN donne procuration à M. Sergio MANCINI

**Absents** : M. Jean-Marc CURTET, M. Franck LONGIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ

**Secrétaire de séance :**

M. Sébastien RENEVIER

Le rapporteur explique à l'assemblée que lors du conseil d'école élémentaire du 11 mars 2025, les parents d'élèves ont émis le souhait que la collectivité se rapproche de l'association « Les papillons » qui œuvre pour libérer la parole des enfants.

Le rapporteur explique que pour pouvoir intervenir sur notre collectivité, une convention partenariale doit être signée avec ladite association.

La convention, telle qu'annexée à la présente délibération, a pour objet de décrire les conditions et modalités de collaboration entre les parties, dans le cadre de la mise en place, pour l'association de boîtes aux lettres Papillons, pour aider les enfants à signaler toute forme de maltraitance dont ils pourraient être victimes.

L'association s'engage à initier le dispositif et à former toutes les personnes désignées par cette convention (annexe à la convention : personne référente, personne ressource).

L'association et la collectivité s'acceptent mutuellement comme partenaire dans le cadre de la protection de l'enfance et plus particulièrement dans la lutte contre les maltraitances faites aux enfants.

Les boîtes aux lettres seront relevées 2 fois par semaine, par du personnel municipal assermenté et les courriers seront transmis aux psychologues de l'association pour être analysés. Ils jugeront des suites à donner. Un lien étroit devra être tissé avec l'ensemble des protagonistes pour répondre au mieux au contenu du courrier des enfants.

La présente convention est conclue du 01/09/2025 au 31/08/2026. A l'issue de cette période, l'association établira un rapport national d'activité, fera un bilan de l'année écoulée et établira les perspectives.

**DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L.226-2-1,

Vu le projet de convention pour l'installation de boîte aux lettres,

Considérant que la protection de l'enfance doit être une action à privilégier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	20	
---------	----	--

Pour	20	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER
Contre		
Abstention		
NPPV		

**APPROUVE** la convention partenariale entre la commune et l'association Les Papillons, telle qu'annexée à la délibération

**AUTORISE** Mme Caillet, adjointe au maire, dûment habilitée, à signer la présente convention et tout document y afférent.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



*TERRIER*

Caroline TERRIER,  
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :